



Rapport d'orientation budgétaire 2026

CCAS de LAIGNE-SAINT-GERVAIS

Date du DOB : lundi 16 février 2026 à 18h30

Document annexé à la délibération du conseil d'administration
du CCAS n° DCCAS20260216-1 du 16 février 2026

La Vice-Présidente,
Dominique HAIES

Le secrétaire de séance,
Dominique FOUQUERAY



Sommaire

| | |
|---|---|
| Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire | 3 |
| Contexte | 3 |
| Les missions du CCAS | 4 |
| Les actions du CCAS..... | 4 |
| Les orientations budgétaires 2026..... | 4 |
| Conclusion..... | 6 |

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département.

Il est donc proposé :

- De préciser les actions du CCAS de LAIGNE-SAINT-GERVAIS et de présenter les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Contexte

Contexte national :

Le taux de pauvreté a connu une hausse suite à l'épisode Covid en 2021. En 2023, ce taux a poursuivi sa progression pour atteindre 15,4 % de la population française. Il atteint son niveau le plus élevé depuis 1996. La hausse du taux de pauvreté touche plus particulièrement les familles monoparentales et les enfants (Source : INSEE première n° 2063 du 07/07/2025).

Toutefois, selon l'observatoire des inégalités, en proportion de la population, la pauvreté n'explose pas en France. Notre pays est en Europe l'un de ceux qui parvient à contenir le phénomène.

Contexte local :

Le contexte national se reflète sur les besoins de la population communale rencontrée par le CCAS.

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement en direction des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives.

Le CCAS est un service de proximité en matière de solidarité pour les habitants et agit en partenariat avec des acteurs sociaux locaux comme le Centre Social « LA RUCHE », Familles Rurales, la Banque Alimentaire de la Sarthe, afin d'apporter un soutien coordonné qui soit le mieux adapté.

Les missions obligatoires du CCAS

L'article L.123-5 du Code de l'action sociale et de la famille dispose que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est un établissement public communal autonome géré par un Conseil d'Administration. Il est instigateur de la politique sociale au niveau de la commune. Il peut intervenir sous forme de prestations et participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par la voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Nous trouvons :

- L'instruction des demandes d'aide sociale (aide sociale familiale, obligation alimentaire...)
- La gestion et la délivrance des domiciliations
- La mise en place du registre des personnes vulnérables.

Les actions volontaristes du CCAS

Nous trouvons sur l'ensemble du territoire de LAIGNE-SAINT-GERVAIS :

- La distribution de colis alimentaires en partenariat avec la Banque Alimentaire de la Sarthe
- L'aide au paiement de factures
- Les aides financières sous la forme de secours exceptionnels
- L'accueil, l'écoute et l'orientation des usagers
- L'organisation d'un goûter-spectacle pour les aînés

Il est à noter que le CCAS de LAIGNE-SAINT-GERVAIS a la particularité de gérer un EHPAD qui a un budget autonome.

En 2025, peu de demandes d'aides ont été déposées auprès du CCAS (7 familles/mois, pour environ 79 colis distribués, 1 aide financière accordée).

Les orientations budgétaires 2026

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les résultats de l'exercice budgétaire 2025 du CCAS de LAIGNE SAINT GERVAIS :

- Un total de dépenses de fonctionnement de 6 955.53 €
- Un total de recettes de fonctionnement de 430 €
- Reprise de l'excédent antérieur : + 25 230 €

Résultat propre 2025 (=déficit) hors reprise de l'excédent antérieur = - 6 525.53 €

Résultat cumulé : + 18 704.47 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| CHAPITRES | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|
| 011 - CHARGES A CARACTERES GENERALES | 4 100,00 € | 3 886,80 € | 5 040,00 € |
| 012 - CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES | 500,00 € | | 500,00 € |
| 014 - ATTENUATION DE PRODUITS | | | |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES | 20 630,00 € | 3 068,73 € | 13 494,47 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICES | 25 230,00 € | 6 955,53 € | 19 034,47 € |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | | | |
| 67 - CHARGES SPECIFIQUES | | | |
| 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI BUDGETAIRES | | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES ET SPECIFIQUES | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| 042 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | | | |
| 043 - OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION | | | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL GLOBAL | 25 230,00 € | 6 955,53 € | 19 034,47 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| CHAPITRES | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | | | |
| 70 - PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTRES, DIVERSES | | 330,00 € | 330,00 € |
| 73 - IMPOTS ET TAXES (SAUF 731) | | | |
| 731 - FISCALITE LOCALE | | | |
| 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | | |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 100,00 € | |
| TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE | 0,00 € | 430,00 € | 330,00 € |
| 042 - OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | | | |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | | | |
| 77 - PRODUITS SPECIFIQUES | | | |
| 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS | | | |
| 043 - OPERATION ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION | | | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | 25 230,00 € | 25 230,00 € | 18 704,47 € |
| TOTAL GLOBAL | 25 230,00 € | 25 660,00 € | 19 034,47 € |

Les dépenses et recettes d'investissement

Le CCAS de LAIGNE SAINT GERVAIS dispose d'un excédent d'investissement reporté pour d'un montant de 1 357.53€.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------------|----------------|-------------------|
| CHAPITRES | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
| 20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES (SAUF 204) | | | |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | | | |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 357,53 € | | 1 357,53 € |
| 22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION | | | |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS (SAUF 2324) | | | |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |
| TOTAL GENERAL | 2 357,53 € | 0,00 € | 2 357,53 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------------|----------------|-------------------|
| CHAPITRES | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (HORS 138) | | | |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | | | |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | | | |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |
| R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE | 1 357,53 € | | 1 357,53 € |
| TOTAL GENERAL | 2 357,53 € | 0,00 € | 2 357,53 € |

Les prévisions pour 2026 :

Pour l'exercice 2026, le budget suivant est proposé afin de permettre au CCAS de LAIGNE-SAINT-GERVAIS de maintenir son niveau d'intervention :

- En fonctionnement : 19 034.47 €
- En investissement : 2 357.53 €

Compte tenu des excédents budgétaires du CCAS, aucun soutien financier de la Commune ne sera nécessaire en 2026.

Il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement 5 040 € en charges à caractère général, 500 € en charges de personnel et 13 494.47 € en autres charges de gestion courantes.

Il est proposé d'inscrire dans la section d'investissement, des crédits pour les avances remboursables à hauteur de 1 000 € ainsi que l'achat d'équipement à hauteur de 1 357.53€.

Conclusion

Le CCAS de LAIGNE-SAINT-GERVAIS sera encore particulièrement vigilant cette année aux besoins de la population communale du fait de la situation économique et il dispose de crédits suffisants pour mener à bien ses missions.